

## DOSSIER DE CANDIDATURE AU DISPOSITIF D'EQUIVALENCES AU CAPITAINE 200 VOILE RESERVE AU COUREURS DE COURSE AU LARGE

Le dossier complet est à envoyer à [formation@ffvoile.fr](mailto:formation@ffvoile.fr) accompagné des justificatifs et de la preuve de virement de x€ (indiquer dans le libellé du virement : EQUUC200 – Nom prénom) correspondant aux frais d'instruction.

### Je soussigné(e)

NOM : -----

Prénom : -----

Né(e) le : -----

Lieu de naissance : -----

Femme

Homme

Nationalité : -----

Numéro licence FFVoile : -----

Domicilié(e) : -----

-----

-----

Code postal : -----

Commune : -----

N° de tél. portable : -----

Courriel : -----

# DOSSIER DE CANDIDATURE AU DISPOSITIF D'EQUIVALENCES AU CAPITAINE 200 VOILE RESERVE AU COUREURS DE COURSE AU LARGE

**Pour l'obtention de l'attestation fédérale donnant accès au dispositif d'équivalence :**

Je soussigné, « civilité » « nom » « prénom » atteste sur l'honneur la véracité des renseignements portés ci-après à votre connaissance et détaillés sur les pages 1, 3 et 4, et sollicite l'attestation fédérale en vue de la délivrance de titres de formation professionnelle maritime aux marins relevant de l'activité de course au large.

Je souhaite candidater au dispositif d'équivalence visant l'obtention du :

- Capitaine 200 voile restreint au pont (excluant l'exercice à bord des navires à moteur)**
  
- Capitaine 200 voile**
  
- Enseignement médical II (permettant l'exercice jusqu'à 200MN)**
  
- Enseignement au certificat général d'opérateur (CGO permettant l'exercice au-delà de 20MN)**

Fait à (lieu) ----- le (date) -----

**Signature précédée de la mention manuscrite :**

**« Toutes les informations portées en page 1, 3 et 4 attestées sur l'honneur. »**

**Liste des pièces à fournir à votre demande :**

- Photocopie pièce d'identité
- Participation à au moins 1 épreuve de Course au Large
- Tout diplôme ou qualification déjà obtenu (FFV et hors FFV)
- Certificat d'aptitude médicale délivré par le médecin des gens de mer
- Permis bateau ou tous justificatifs autorisant la conduite d'un bateau à moteur
- Certificat de PS Mer en cours de validité
- Certificat World Sailing en cours de validité
- Formation Médicale Hauturière (facultatif)
- Certificat Restreint de Radiotéléphoniste
- Et tout autre justificatif participant à l'instruction de la candidature, notamment en matière de connaissances relatives à la conduite, l'entretien et la sécurité de la machine sur des navires d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW, de dispenses des soins médicaux d'urgence, d'utilisation de matériel radiotéléphonique, et de toute autre enseignement participant à la compétence de navigation au large ; précisez :

- Lettre de motivation

**Important : LES JUSTIFICATIFS sont à joindre IMPÉRATIVEMENT à votre dossier pour qu'il soit présenté en commission. Aucune suite ne sera donnée à tout dossier incomplet.**

## LETTRE DE MOTIVATION

### CADRE RESERVE POUR AVIS de la commission d'instruction

Avis favorable

Avis défavorable motivé :

## COMPLEMENT(S) DE FORMATION

- Sensibilisation au monde professionnel Marine marchande (module « réglementation nationale » et module « Sécurité des personnes et responsabilités sociales »)
  
- Enseignement médical
  
- Enseignement en matière d'utilisation des équipements des stations radioélectriques, dans le cadre du SMDSM, en toutes zones et sur tous types de navires radiotéléphonie
  
- Enseignement en matière de conduite, de l'entretien et de la sécurité de la machine sur des navires d'une puissance propulsive inférieure à 250 kW
  
- Autre :

.....



**BRED BANQUE POPULAIRE**

**Relevé d'identité bancaire**

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE

17 RUE HENRI BOCQUILLON

75015 PARIS

Code banque <b>10107</b>	Code guichet <b>00130</b>	Code BIC <b>BREDFRPPXXX</b>
Numéro de compte <b>00010301491</b>		Cle <b>63</b>
Domiciliation : <b>BRED PARIS KLEBER</b>  <b>0820336130</b>		
Numéro de compte bancaire international : <b>FR76 1010 7001 3000 0103 0149 163</b>		

Toute utilisation frauduleuse de ce document est passible de sanctions. Ce document n'est à utiliser qu'après vérification par le bénéficiaire.

✂